

rapport d'activités 2020



BLONAY



CHARDONNE



CORSEAUX



CORSIER



JONGNY



MONTREUX



ST-LEGIER



LA TOUR-DE-PEILZ



VEVEY



VEYTAUX

lexique

AACTS	Fondation addiction, action communautaire, travail social
AdCV	Association de communes vaudoises
AG	Assemblée générale
ARAS	Association régionale pour l'action sociale - région Riviera
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois
ASR	Association Sécurité Riviera
AVIFFF	Association Vevey International Funny Film Festival
BE	Bureau exécutif
B+R	Bike & Ride (parking d'échange pour vélos)
CA	Conseil administratif
CC	Conseil communal
CFF	Chemins de fer fédéraux
CICG	Compagnie industrielle et commerciale du gaz
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
CITS	Commission intercommunale de la taxe de séjour
CMVR	Conservatoire et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera
COPIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CRTPR	Conférence régionale des transports publics Riviera
CSD	Conférence des syndicats de la Riviera
CSU	Centre de secours et d'urgence
DASFJ	Direction des affaires sociales, familles et jeunesse - Montreux
DASLIG	Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration - Gérances - Vevey
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes - Canton de Vaud
DIRH	Département des Infrastructures et des ressources humaines
DJEFS	Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports - Vevey
EPT	Equivalent plein temps
FCR	Fonds culturel Riviera
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
FET	Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera
GEDERIVIERA	Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera
GT	Groupe de travail / Groupe technique
HRC	Hôpital Riviera-Chablais
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique
LC	Loi sur les communes
LEM	Loi cantonale sur l'enseignement de la musique
LICom	Loi sur les impôts communaux
MOB SA	Société anonyme Montreux Oberland Bernois
MVR SA	Société anonyme de transports publics Montreux - Vevey - Riviera
MVT	Montreux-Vevey tourisme
NPIV	Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise
OFT	Office fédéral des transports
ORPC	Organisation régionale de protection civile
OSEO	Œuvre suisse d'entraide ouvrière
PCS	Participation à la cohésion sociale
PROMOVE	Promotion économique de la Riviera et de Lavaux
P+R / P+Rail	Park & Ride (parking d'échange) / Park & Rail (Parking d'échange gare ferroviaire)
RA	Rapport d'activités
RSHL	Réseau santé du Haut-Léman
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SATOM SA	Société anonyme de valorisation des déchets incinérables (site Monthey) et de méthanisation des déchets biodégradables (site Villeneuve)
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
SIGE	Service intercommunal de gestion
TP	Transports publics
TRV	Transport régional de voyageur
UCV	Union des communes vaudoises
UNIGE	Université de Genève
VMCV SA	Société anonyme de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve
2M2C	Montreux Music & Convention Center



LE SAI EN BREF ...

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe de Vevey n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972.

A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle service des affaires intercommunales (SAI).

PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2020 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 10 syndics de la Riviera et, d'autre part, par la Municipalité de Vevey.

Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes de la Riviera et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- > Présentation du service
- > Activités 2020 en bref
- > Activités 2020 par domaine thématique

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines où les municipalités lui confient un mandat.

Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 10 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndics de la Riviera (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination.

Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une « préfecture bis ». Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- > Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- > Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- > Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- > Développer l'information et la communication internes et externes.

COMPOSITION ET FINANCEMENT

Pour mémoire, jusqu'en 2001, les communes participaient au financement du service à hauteur de Fr. 4.- / habitant, le solde étant assuré par la commune de Vevey. En 2002, les communes ont accepté de cofinancer le service et de porter leur participation à Fr. 7.- / habitant. Celle-ci a été augmentée progressivement de quelques dizaines de centimes par année pour atteindre Fr. 7.50 en 2007.

Dès 2008, considérant la croissance globale des tâches du SAI, les communes ont accepté d'accorder au service une augmentation de leur participation de Fr. 2.- / habitant, afin de pouvoir créer un poste d'adjoint supplémentaire. Cette possibilité n'a toutefois pu se concrétiser que courant 2011.

Le service est doté de 6 postes équivalant à 4,5 EPT. A fin 2020, le SAI comptait 5 postes équivalant à 3.9 EPT, soit la cheffe de service (100%), 2 adjointes (180%) et 2 secrétaires (110%).

En 2020, la facturation aux communes a été de Fr. 9.- / habitant au lieu des Fr. 10.- / habitant prévus au budget. Par ailleurs, le service facture les prestations effectuées pour les institutions disposant d'un budget propre (forfaits depuis 2016), ce qui permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit de la CIEHL, des Fonds intercommunaux culturel, sportif et de sauvetage, de la Commission prévention Riviera et de la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (dès 2006).

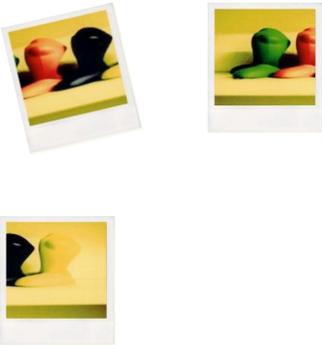
LE SAI ET LES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Le tableau ci-dessous présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales sur la Riviera et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

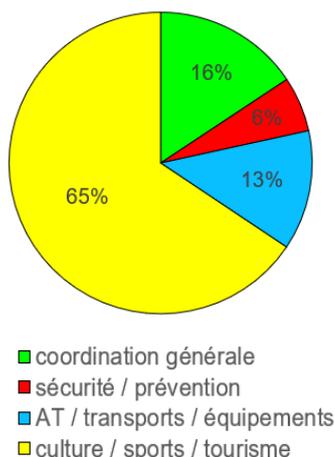
COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS ÉQUIPEMENTS	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SÉCURITÉ PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIAT CANTON - COMMUNES)
<ul style="list-style-type: none"> Conférence des syndics (CSD) Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz Autres conférences des municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) Conférence régionale des TP de la Riviera (CRTPR) Bureau technique intercommunal du cercle de Corsier Cartoriviera 	<ul style="list-style-type: none"> Fonds culturel Riviera (FCR) Conservatoire de musique et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera (CMVR) Fonds sportif intercommunal Convention relative à l'utilisation des installations sportives 	<ul style="list-style-type: none"> Association pour la promotion économique de la région Montreux-Vevey (PROMOVE) Montreux-Vevey Tourisme (MVT) Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera Commission intercommunale de la taxe de séjour 	<ul style="list-style-type: none"> Association de communes Sécurité Riviera (Police, CSU, ORPC, SDIS) Commission prévention Riviera Inspection des chantiers Fonds intercommunal de sauvetage Addiction, Action communautaire, travail social (AACTS) 	<ul style="list-style-type: none"> SIGE SATOM SA Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA) VMCV SA Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR SA) Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA (CICG) 	<ul style="list-style-type: none"> Association régionale d'action sociale région Riviera (ARAS) Réseau santé Haut-Léman (RSHL) Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois (ASANTE SANA)

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente



2020



On relève, par rapport à 2019, une augmentation de la part du domaine culture / sports / tourisme en raison du temps important consacré par le service à la modification du règlement de la CITS, ainsi qu'à l'analyse de l'impact du COVID sur chaque institution dans le cadre du FCR.

Le temps consacré aux 3 autres domaines a par conséquent été moins important. La diminution de la part consacrée au domaine AT / transports / équipements s'explique notamment par la fin de l'étude P+R menée dans le cadre de la CORAT et le fait qu'il n'y ait pas de nouveau mandat d'étude lancé.

LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est notamment chargé d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions, et ce, pour toutes les commissions plénières et les différents groupes et/ou sous-groupes de travail placés sous sa responsabilité.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie et les mesures sanitaires à respecter, qui ont perturbé le fonctionnement ainsi que le « rythme » des communes et du SAI de manière générale. Ainsi, sur l'ensemble des 90 séances que le service a organisé ou auxquelles il a participé (vingtaine d'organes intercommunaux ou groupes de travail / projets spécifiques), environ 20% ont dû être annulées, reportées, ou réalisées par visioconférence. En bref et sans surprise, la pandémie a généré un surcroît de travail pour maintenir et assurer l'essentiel des activités et projets en cours.

Les « points forts » des missions et tâches du SAI, pour lesquels il s'est impliqué spécifiquement en 2020 sont présentés ci-après :

- > la **CITS**, qui a confié au SAI la modification de son règlement, ainsi qu'une réflexion sur les modalités d'octroi des subventions aux « animations » touristiques et ce, dès le printemps. Pour l'essentiel, le service a mené en parallèle une analyse des subventions octroyées par la CITS ces 5 dernières années, ainsi qu'une analyse de plusieurs modèles de règlements intercommunaux existants. Il s'est ensuite consacré en priorité à la modification du règlement en vigueur, sous forme de 2 documents complémentaires : une convention (entente intercommunale selon les art. 109a et ss LC) et un règlement intercommunal (selon l'art. 3bis LCom) sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires. Ces documents ont fait l'objet de plusieurs séances de travail techniques et politiques (cf. p. 15).
- > le **FCR**, qui s'est trouvé confronté à la question des subventions aux 19 institutions bénéficiaires, toutes touchées par les mesures sanitaires imposées et ce, de manière plus ou moins importante. Sur la base d'une analyse de la situation de chaque institution par le SAI, le FCR a confirmé le maintien des subventions 2020 au début de l'été, ce qui a fait l'objet d'un communiqué de presse. Le service a par ailleurs consacré un temps important au suivi des 19 institutions bénéficiaires du fonds, à la préparation et au suivi des comptes 2019, du budget et la proposition de répartition 2021. Comme annoncé en 2019, il a pu finaliser et communiquer au CA l'analyse sur les charges de culture des communes.

coordination générale

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail⁽¹⁾. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau (p. 2) relatif aux collaborations intercommunales.



MISSION ...

Lieu de réflexions et d'échanges des syndicats de la Riviera leur permettant de définir des lignes directrices pour la région.

A la demande d'une ou de plusieurs municipalités, la CSD peut aussi traiter un projet / un dossier régional, en vue de soumettre des propositions aux municipalités.

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 10 communes de la Riviera
- ⇒ composition : 10 syndicats
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ environ 7 à 8 séances / an
- ⇒ pas de budget propre
- ⇒ dès 2008, invitation régulière aux syndicats du Pays-d'Enhaut et au Préfet
- ⇒ organisation de séances spécifiques syndicats Riviera - Pays-d'Enhaut sous l'égide de la préfecture (problématiques communes)

CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

En 2020, 6 séances ordinaires et 2 séances extraordinaires ont eu lieu, dont une en visioconférence au printemps. Pour rappel, depuis le début de la législature, l'ordre du jour des séances suit un « canevas » qui permet une coordination et un suivi plus systématique des principaux projets et dossiers propres à la région.

Coordination régionale / extrarégionale

La CSD échange systématiquement sur les sujets débattus et traités dans le cadre de l'UCV et de l'AdCV, qui intéressent en premier lieu les communes. Les principaux sujets d'actualité ont fait l'objet d'un point d'information régulier et de discussions, tels que la PCS (participation à la cohésion sociale) et l'accord UCV - Canton y relatif, la NPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise) en cours, les constructions scolaires, etc.

Le sujet « COVID-19 » a lui aussi été l'un des principaux points abordés dans le cadre de la CSD en 2020, auquel une séance extraordinaire a été consacrée en avril par visioconférence. Les syndicats ont ainsi pu échanger sur les mesures mises en place : cellules de crise, administrations communales, aides et prestations, gestion des espaces publics, etc.

En corollaire avec les sujets susmentionnés, les finances communales ont également été abordées régulièrement, soit les comptes 2019 et le budget 2021 des communes, avec une inquiétude marquée sur la marge d'autofinancement pour certaines d'entre elles.

Compte tenu du contexte « COVID », les rencontres UCV - Municipalités du district, CSD-députés et le Forum des Municipalités n'ont pas été organisés en 2020. La rencontre entre Mmes les conseillères d'Etat Christelle Luisier, Béatrice Métraux et les Municipalités du district, initiée par le Canton, était agendée en novembre, puis a été reportée à 2021 en raison de la pandémie.

Le 5^e numéro de « syndicats riviera info. » a été distribué aux dix Conseils communaux de la Riviera fin 2020. Comme pour les 4 premiers numéros, le SAI a été chargé de la rédaction, de l'édition et de la distribution de ce bulletin d'information.

⁽¹⁾ Les informations relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux activités passées de ces diverses commissions et institutions, se trouvent sur le site internet du SAI www.sai-riviera.ch

coordination générale



© O. Vietti-Violi

Enfin, le Préfet et les syndics du Pays - d'Enhaut sont invités à la CSD de manière régulière, ce qui permet au Préfet de relayer un certain nombre d'informations issues du Canton, mais aussi d'échanger autour des problématiques et projets des trois autres communes du district.

Aménagement du territoire / transports-mobilité-environnement / infrastructures

L'année 2020 a débuté par une CSD extraordinaire en janvier portant sur la prise en charge du déficit d'exploitation de la ligne VMCV 201, suite à l'extension de la ligne jusqu'à Rennaz. Cette séance avait pour but de préparer la rencontre avec Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite et la DGMR sur la base d'une analyse factuelle et juridique. Initiée dans le cadre de la CSD, cette problématique a été reprise par la CRTPR (cf. p. 10).

Par ailleurs, pour appuyer les travaux parlementaires en cours au sein du Conseil National, un courrier conjoint CSD / CRTPR a été adressé à l'OFT, aux Conseils d'Etats vaudois et valaisan, ainsi qu'à OuestRail, dans l'optique d'accélérer la planification des mesures d'amélioration de la liaison ferroviaire entre le Chablais Vaud/Valais, la Riviera et Berne.

Comme déjà mentionné dans les rapports d'activités précédents, les démarches entreprises dans le cadre de l'agglomération Rivelac font l'objet d'une information régulière dans le cadre de la CSD.

Outre les points d'information courants transmis par M. Martin, Syndic de Blonay et Président du COPIL de l'agglomération, la CSD a reçu, en septembre, Mme Corinne Margalhan-Ferrat, cheffe de projet de l'agglomération, qui a été engagée mi 2020 avec pour principaux objectifs de lancer la SRGZA (stratégie régionale de gestion des zones d'activités) et de rédiger les statuts de l'agglomération.

Culture / sports

Le Vevey Natation ayant sollicité une aide financière des communes de la Riviera pour la prise en charge du déficit du club, une coordination a été effectuée dans le cadre de la CSD en février. Chaque municipalité s'est déterminée individuellement par la suite; la plupart ont répondu favorablement à cette demande par un « geste » de soutien.

coordination générale



Economie / tourisme

Conformément à la pratique usuelle, il était prévu que le président et le directeur de MVT viennent présenter à la CSD de mai le budget de l'association, cette fois pour la période 2021-2023. Au vu du contexte sanitaire, le SAI s'est coordonné avec MVT au préalable et a présenté / remis les documents aux syndics en vue de porter les montants dans les budgets communaux (cf. p. 14).

Comme pour MVT, la Société coopérative du Chemin de fer-musée Blonay-Chamby passe usuellement par le biais de la CSD pour renouveler sa demande de subvention auprès des communes, en l'occurrence pour la période 2021-2025. À fin 2020, toutes les municipalités se sont prononcées en faveur du renouvellement de dite subvention, certaines ayant même admis une augmentation.

Le SAI a informé régulièrement la CSD des démarches en cours confiées par la CITS, notamment sur la modification du règlement sur la taxe intercommunale de séjour et la taxe intercommunale sur les résidences secondaires (cf. p. 15).

Sécurité / prévention

L'ASR a organisé une séance d'information à l'intention d'une délégation des municipalités sur les premiers résultats du mandat d'étude donné à l'IDHEAP concernant la clé de répartition financière entre les communes. Initialement prévue au printemps, dite séance a été reportée en septembre.

Santé / social

La question de l'avenir de l'antenne du Samaritain de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) a fait l'objet d'un point de situation lors de la CSD d'octobre en présence de M. Pierre Rochat, président de la Fondation des hôpitaux de la Riviera en liquidation; l'enjeu étant de maintenir un nombre de lits suffisant en gériatrie sur la Riviera.

En outre et comme de coutume, la CSD a abordé ponctuellement d'autres sujets et a été sollicitée par d'autres organismes pour se présenter, voire obtenir un soutien financier, auxquels elle n'a pas toujours été en mesure de donner une suite favorable.

coordination générale



BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de gérer un fonds destiné à participer au financement d'objets reconnus d'intérêt public régional par les 10 conseils communaux (études, projets, équipements).

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 10 communes de la Riviera
- ⇒ conseil administratif (CA) : 1 représentant / municipalité (10 syndics)
- ⇒ commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant nommés par chaque conseil communal
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ au minimum 2 séances / an
- ⇒ financement : Fr. 5.- / hab. / an

CIEHL

(COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN)

Le Conseil administratif (CA) de la CIEHL s'est réuni à 3 reprises en 2020. Une séance initialement fixée en mars a été annulée pour cause de COVID-19. De ce fait, le CA a été consulté par voie électronique sur le rapport d'activités (RA) et les comptes 2019, ainsi que sur le préavis-type y relatif; documents qu'il a adoptés à l'unanimité.

En dehors de la gestion du fonds (RA et comptes 2019 / budget 2021) et pour l'essentiel, le CA s'est consacré à la reprise de la procédure CIEHL pour le projet de sécurisation et de rénovation du 2m2c.

Pour rappel, en mars 2018, le CA de la CIEHL a reconnu formellement l'intérêt public régional du projet susmentionné, ainsi que le principe d'une participation financière de la CIEHL. Les 10 municipalités de la Riviera ont ensuite été consultées et ont également admis l'intérêt public régional du projet, ainsi qu'une participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 3 mios.

A la suite de l'invalidation du vote populaire de février 2019 sur le 1^{er} projet, la Municipalité a initié des consultations en vue de l'élaboration d'un nouveau projet plus consensuel, désormais soutenu par tous les groupes politiques. Le Conseil communal de Montreux l'a approuvé à une très large majorité en février 2020, tout en estimant nécessaire de consulter la population. Initialement prévue en mai et annulée en raison de la crise sanitaire, la votation populaire a eu lieu le 27 septembre 2020, aboutissant à une acceptation massive de ce nouveau projet.

Sur cette base, le SAI a préparé un préavis spécifique relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la CIEHL; préavis qui a été déposé en décembre 2020 dans les 10 conseils communaux de la Riviera. La séance d'information des 10 commissions ad hoc a été fixée en février 2021.

Au surplus, le mandat d'étude sur les parkings d'échange (P+R), financé dans le cadre de la CIEHL mais suivi par la CORAT, a été finalisé courant 2020. Le SAI s'est chargé du dernier versement au mandataire pour les prestations réalisées en 2020, clôturant ainsi le mandat. Le rapport de synthèse de l'étude est disponible sur le site internet du SAI.

Un rapport d'activités spécifique CIEHL est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

coordination générale



POUR RAPPEL ...

Le site internet du SAI www.sai-riviera.ch en ligne depuis 2006, reste le principal outil d'information quant aux principales institutions et dossiers / projets gérés par le service.

Dès 2014, une rubrique « archives » a été créée pour chacun des domaines traités, afin de séparer plus clairement la partie « actualité » de « l'histoire ».

INFORMATION ET COMMUNICATION

Au vu des mesures sanitaires, les « plateformes » d'échanges habituellement organisées par le SAI (CSD-Députés / Forum des municipalités / etc.) n'ont pas eu lieu en 2020.

Dans le prolongement, le service a été peu sollicité pour présenter ses activités ou l'un ou l'autre des organes intercommunaux dont la gestion lui est confié. Il a toutefois participé à quelques échanges ponctuels, notamment :

- préparation et participation à la séance des Commissions ad hoc des Conseils communaux de Vevey et de La Tour-de-Peilz sur la motion « fusion VMCV-MVR » en février;
- échange et suivi sur le thème « Une ville productive sur les bords du Léman ? Les activités artisanales et industrielles dans la région Riviera - Chablais » dans le cadre du master d'une étudiante en géographie à l'UNIGE en juin;
- présentation du FCR à la Commission culturelle de La Tour-de-Peilz en septembre.

Comme déjà mentionné sous rubrique « CSD » en page 4, le SAI a également rédigé le 5^e numéro de « syndicats riviera info. » qui présente de manière synthétique les activités de la Conférence pour l'année 2020.

Outre le rapport d'activités et le site internet du SAI mis à jour (www.sai-riviera.ch), le service rédige les rapports d'activités annuels de plusieurs institutions qu'il gère, soit la CIEHL, le Fonds culturel Riviera, la CORAT Riviera et la Commission prévention Riviera. Ces rapports constituent également une source importante d'informations, complémentaire au rapport d'activités du service. Après adoption par les instances concernées, ils sont tous disponibles sur le site internet du SAI.

aménagement / transports / équipements



MISSION ...

Commission consultative chargée d'étudier les problématiques régionales en lien avec l'aménagement du territoire et d'établir des propositions aux municipalités

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 10 communes de la Riviera
- ⇒ commission consultative
- ⇒ CORAT plénière :
 - 1 représentant / municipalité
 - + 6 techniciens communaux
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ Invités : directeur de Promove dès 2017, cheffe de projet de l'agglomération Rivelac dès mi 2020
- ⇒ 3 à 4 séances / an ou plus selon les projets
- ⇒ pas de budget propre

CORAT RIVIERA

(COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)

Le SAI est chargé de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CORAT plénière et des groupes de travail spécifiques actifs durant l'année.

La CORAT s'est réunie à 2 reprises en 2020 sur les 4 séances initialement fixées. Pour l'essentiel, elle a finalisé le mandat d'étude portant sur la problématique des parkings d'échange (P+R), lancé fin 2018 en partenariat avec la DGMR, qui a participé à l'étude (financement et suivi). Le groupe de travail technique mis en place dès le démarrage de l'étude s'est réuni une dernière fois en février 2020, en présence des représentants des sociétés de transport public (VMCV / MVR / CFF) pour leur présenter les résultats de l'étude. Le rapport de synthèse a été adapté suite aux remarques des municipalités et de la DGMR transmises dans le cadre de la consultation effectuée fin 2019. Il est disponible sur le site internet du SAI : <https://www.sai-riviera.ch/CORATetudeP+R.pdf>.

Dans le cadre de ce mandat, le SAI a assuré la coordination entre la CORAT, la DGMR et le mandataire ainsi que le suivi technique et financier de l'étude. Le service a également répondu aux questions de la Municipalité de Chardonne, concernée par un P+R local qui entre dans la stratégie cantonale selon la DGMR.

En lien avec la question des parkings d'échange, la CORAT a répondu à Pro vélo Riviera sur la problématique des B+R qui n'est pas traitée dans le cadre du mandat susmentionné, mais qui sera reprise dans le cadre de l'agglomération Rivelac.

Les membres de la CORAT ont également échangé sur les projets communaux à incidence régionale, notamment sur les décisions récentes du Tribunal fédéral relatives aux plans d'affectation (Montreux / Vevey).

En outre, un point spécial a été fait sur le Bus du petit Prince, dont l'exploitation a subi les aléas liés à la pandémie et a été stoppée à 2 reprises en 2020 (printemps / automne). Comme chaque année, le SAI s'est chargé de la facturation aux communes pour l'année 2020, sur la base des conditions d'exploitation acceptées par les 16 exécutifs concernés (10 Riviera / Villeneuve / 5 Veveyse fribourgeoise).

Des points d'information réguliers sur les démarches de l'agglomération Rivelac ont par ailleurs été faits par le président du COFIL de l'agglomération, également président de la CORAT, ainsi que par le directeur de Promove et la cheffe de projet de l'agglomération.

Un rapport d'activités spécifique CORAT Riviera est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

aménagement / transports / équipements



MISSION ...

Commission consultative chargée d'améliorer la coordination, de développer une stratégie régionale des transports publics et de poursuivre les réflexions sur un rapprochement des entreprises de transports.

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 10 communes de la Riviera
- ⇒ commission consultative
- ⇒ 1 représentant / municipalité président du CA / directeur de chaque entreprise de transport (VMCV SA / MVR SA / MOB SA)
2 représentants du Canton de Vaud (préfet / DGMR)
1 représentant de la CORAT
- ⇒ secrétariat, coordination et suivi par le SAI
- ⇒ 1 à 2 séances / an, et + selon besoin
- ⇒ pas de budget propre

CRTPR

(CONFÉRENCE RÉGIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS DE LA RIVIERA)

Pour rappel, la CRTPR a été mise en place début 2018, succédant à différentes phases de réflexions autour du rapprochement entre les entreprises de transports publics (TP) VMCV SA et MVR SA (2013), puis pour identifier les difficultés et proposer des solutions pour renforcer la politique régionale des TP (2015).

La CRTPR s'est réuni début février 2020, prenant le « relais » de la CSD sur la question du financement de la ligne VMCV 201, suite à son extension jusqu'à Rennaz pour desservir l'hôpital Riviera-Chablais. En effet et comme déjà indiqué (cf. p. 5), cette problématique a fait l'objet d'une séance extraordinaire de la CSD, puis d'une rencontre entre Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, la DGMR, les syndicats des communes du Haut-Lac concernés et une délégation de la CSD en janvier, accompagnés par le SAI.

La CRTPR a repris la discussion sur la base des résultats de la rencontre susmentionnée avec Mme Gorrite ; l'enjeu étant pour les communes de trouver une solution pérenne qui ne se limite pas au seul exercice problématique de 2020. Au final, la CRTPR a orienté la suite des démarches sur la demande de concession TRV du tronçon Villeneuve-Gare - Rennaz-Village auprès de l'OFT, demande communiquée à la Cheffe du DIRH en février par le biais d'un courrier.

En mai, sur la base du préavis positif de l'OFT, la Cheffe du DIRH a confirmé l'affectation dudit tronçon en TRV avec effet rétroactif depuis sa mise en exploitation fin 2019, ce qui correspond à la volonté des communes concernées, avec toutefois quelques réserves du côté des communes du Haut-Lac.

Une séance était fixée en mai, mais a été annulée en raison des mesures sanitaires.

Conjointement à la CSD, la CRTPR a elle aussi appuyé la démarche parlementaire concernant l'amélioration de la liaison Chablais - Riviera - Berne, en cosignant le courrier adressé à l'OFT, aux Cantons de Vaud et du Valais et à OvestRail (cf. p. 5).

Le SAI s'est chargé quant à lui de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances mentionnées plus haut et de coordonner les actions menées entre la CRTPR, la CSD et la CORAT.

culture / sports



BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 10 communes de la Riviera
- ⇒ conseil administratif (CA) : 1 représentant / municipalité
- ⇒ bureau exécutif (BE) : 3 délégués nommés par le CA, dont le président
- ⇒ commission intercommunale de gestion (cogest) : délégués nommés par chaque conseil communal
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ 4 séances ou plus / an pour le BE
- ⇒ 4 séances / an pour le CA
- ⇒ 2 séances / an pour la cogest
- ⇒ financement : Fr. 47.- / hab. en 2020

FCR (FONDS CULTUREL RIVIERA)

Pour rappel, la convention intercommunale « Fonds culturel Riviera » est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les dix Conseils communaux de la Riviera et approuvée par le Conseil d'Etat. Depuis lors, le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds.

En 2020, le BE et le CA, ne se sont réunis qu'à 3 reprises, la séance de mars ayant dû être annulée en raison de la crise sanitaire. En conséquence, c'est par voie électronique que le rapport d'activités et les comptes 2019, ainsi que le préavis y relatif, ont été adoptés à l'unanimité par le CA.

L'irruption de la crise sanitaire et ses conséquences pour les institutions bénéficiaires du FCR ont été au cœur des préoccupations du BE et du CA. Le SAI a en effet établi des bilans de la situation des 19 institutions bénéficiaires, qui ont été communiqués régulièrement.

Dans ce contexte, le CA a décidé en juin, à l'unanimité, de soutenir les institutions bénéficiaires en maintenant les subsides 2020 qui leur avaient été annoncés en janvier. Lors de sa séance de décembre, relative à la répartition des subventions 2021, le CA a confirmé sa volonté de soutenir les institutions bénéficiaires, en s'assurant que les subventions octroyées durant la pandémie soient bien affectées aux charges artistiques effectives desdites institutions, conformément à la convention. Dans le cas contraire, le CA a admis le principe d'un rééquilibrage de la subvention pour l'institution qui serait concernée.

L'année 2020 a aussi été marquée par la décision unanime des membres du CA, puis des 10 municipalités, d'intégrer l'Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF) au sein des institutions bénéficiaires du FCR dès 2021.

La crise sanitaire a aussi impacté l'Agenda culturel régional, qui n'a paru qu'à 4 reprises sur les 6 habituelles. En outre, une démarche a été initiée par la Direction de la culture de Vevey, à laquelle MVT et le SAI ont été associés, visant la mise en œuvre progressive d'un agenda régional digital et le maintien de la possibilité d'une version papier. Le FCR participera au financement de ces travaux en 2021.

Enfin, 17 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel ont été traitées en 2020 par le FCR, parmi lesquelles 4 ont reçu une réponse favorable car répondant aux principes d'octroi du Fonds.

Un rapport d'activités spécifique au FCR est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

culture / sports



BREF HISTORIQUE :

- ⇒ 01.01.2002 : fusion des conservatoires de Montreux et de Vevey
- ⇒ En parallèle, convention entre la Fondation du Conservatoire Riviera et les 10 municipalités fixant les conditions de soutien financier
- ⇒ 2002-2012 : facturation et suivi financier par le SAI pour les 10 communes
- ⇒ 01.08.2012 : entrée en vigueur de la LEM (Loi sur l'enseignement de la musique)
- ⇒ 2012-2018 : déploiement progressif de la LEM / convention réglant la période transitoire entre les communes et le CMVR
- ⇒ 01.01.2019 : fin de la période transitoire / entrée en vigueur d'une nouvelle convention entre les communes et le CMVR réglant les modalités de prise en charge des locaux et le versement d'un soutien régional

CMVR

(CONSERVATOIRE ET ÉCOLE DE JAZZ MONTREUX-VEVEY-RIVIERA)

Considérant la dimension régionale du CMVR, les 10 communes de la Riviera soutiennent financièrement le conservatoire depuis 2002, par le biais d'une convention. Le SAI assure la coordination entre le CMVR et les communes, ainsi que la facturation des contributions communales.

Dite convention précise que les communes participent aux charges annuelles du conservatoire par le biais d'une subvention régionale et qu'en contrepartie, le conservatoire s'engage à maintenir des tarifs d'écologie réduits pour les élèves de la Riviera.

Afin d'adapter les modalités du soutien régional au nouveau cadre cantonal fixé par la LEM (loi sur les écoles de musique), une nouvelle convention de durée déterminée a été signée en 2012, pour régler la période transitoire entre l'entrée en vigueur de la LEM et son déploiement complet. Les principales modifications portaient sur les contributions des communes qui tenaient compte de la part versée à la FEM, ainsi que sur les modalités de financement des frais de locaux.

Le SAI a ensuite rédigé une nouvelle convention qui a été adoptée par les municipalités et validée par le conservatoire. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2019, pour une durée de 2 ans renouvelable.

Dite convention garantit au conservatoire un soutien régional complémentaire aux subsides de la FEM, permettant ainsi de maintenir des écolages abordables pour les élèves de la Riviera. Par ailleurs, elle précise les modalités de prise en charge des frais de locaux par les communes conformément à la LEM et aux directives cantonales en la matière.

Selon l'usage, le SAI et le CMVR se sont coordonnés avant d'établir la facturation des contributions communales pour 2020, notamment sur la base des éléments fournis par le Conservatoire (nombre d'élèves / frais de locaux / comptes et budget).

culture / sports



BUT ...

Fonds destiné à allouer des subventions aux clubs sportifs de la Riviera pour soutenir et encourager la formation des jeunes sportifs de 5 à 20 ans

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 10 communes de la Riviera
- ⇒ assemblée générale :
1 représentant / municipalité
+ participation des délégués au sport de Montreux / Vevey / La Tour-de-Peilz
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ minimum 1 séance / an
- ⇒ financement : Fr. 7.- / hab. en 2020

FONDS SPORTIF

(FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES S'OCUPANT DE LA FORMATION DES JEUNES)

Le secrétariat et la gestion du fonds sont assurés par le SAI. Outre la préparation, le suivi et la rédaction des procès-verbaux des séances, le service s'occupe de la tenue des comptes et des budgets, ainsi que de la récolte des données des clubs sportifs auprès des communes territoriales, de leur contrôle et de leur synthèse.

Soutien aux sociétés sportives

L'Assemblée générale (AG) du Fonds sportif intercommunal a eu lieu le 17 juin 2020, lors de laquelle elle a pris les décisions suivantes :

- > adoption des comptes 2019 ;
- > traitement de deux demandes d'intégration de clubs, l'une acceptée et l'autre refusée ;
- > contribution des communes à Fr. 7.- / habitant et versement d'une subvention de Fr. 64.50 / junior en 2020 ;
- > maintien de la contribution des communes à Fr. 7.- / habitant pour 2021.

En outre, dans le souci d'uniformiser les pratiques, l'AG a également soulevé la question des écoles de formation et du contrôle du nombre de membres actifs ou périodiques annoncés par les clubs. Un groupe de travail (GT) a été constitué pour réfléchir à cette question et proposer des modifications du règlement du Fonds sportif. Ces propositions ont été soumises aux membres du Fonds lors d'une séance extraordinaire en décembre 2020 et ont été acceptées à l'unanimité. Le nouveau règlement entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021.

Installations sportives régionales

Pour rappel, suite à la réponse au postulat sur les « Installations sportives d'importance régionale sur la Riviera » dont les dix CC ont pris acte fin 2015 - début 2016, et au rapport d'étude y relatif, le Fonds sportif a été chargé de prendre le « relais » de la CSD, dans l'optique de faire avancer le dossier.

Un point de situation a été fait lors de la séance extraordinaire de décembre, sur les projets de piscines et de dojo d'importance régionale, pour lesquels il n'y a pas d'élément significatif à relayer. La problématique du rugby a également été abordée à cette occasion.

économie / tourisme



BUT ...

Fondation ayant pour but de participer au maintien, au développement et au perfectionnement de l'équipement touristique des communes de la Riviera

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 10 communes de la Riviera
- ⇒ conseil de fondation : 1 représentant / municipalité
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ minimum 1 séance / an
- ⇒ financement (par année) :
Fr. 5'000.- / grande commune
Fr. 2'500.- / petite commune
Fr. 10'000.- de la taxe de séjour

FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERA

Pour mémoire, la Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne s'est étendue aux communes de Montreux et Vevey en 2006 pour devenir la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (FET). Les nouveaux statuts de dite fondation ont été adoptés en juin 2006 par le Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation est composé d'un représentant par municipalité. Dans un souci de bonne coordination, MVT est également invité aux séances du Conseil de fondation.

La FET est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et par un montant forfaitaire octroyé par la Commission intercommunale de la taxe de séjour.

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la fondation (préparation des séances / procès-verbaux / préavis sur les projets et suivi des dossiers / etc.). Il s'occupe également du suivi auprès du Registre du commerce et de l'Autorité de surveillance des fondations.

La séance du 8 avril 2020 du Conseil de fondation a été annulée en raison du COVID. Ledit conseil a été consulté par voie électronique sur le remplacement d'un membre, le rapport et les comptes de l'exercice 2019, ainsi que sur les contributions 2020 des communes. L'ensemble des documents et les diverses propositions ont été adoptés à l'unanimité.

Par ailleurs, une demande de soutien financier de l'Association Vevey A.Live, portant sur la construction de decks le long des quais Perdonnet à Vevey et d'Entre-deux-Villes à La Tour-de-Peilz, a été acceptée à l'unanimité.

MVT (MONTREUX-VEVEY TOURISME)

Rappelons qu'en 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT. Cette nouvelle clé de répartition est entrée en vigueur en 2003, pour une période s'étendant jusqu'à fin 2005.

MVT a ensuite déposé des demandes de reconduction et ponctuellement d'augmentation de la subvention pour les périodes 2006-2008 / 2009-2011 / 2012-2014 / 2015-2017 / 2018-2020. La reconduction de la subvention pour la période 2021-2023 a quant à elle été présentée en mai 2020 et acceptée par les autorités.

économie / tourisme



CITS (COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA TAXE DE SÉJOUR)

En référence au tableau des collaborations intercommunales (cf. p. 2) du présent rapport, la CITS est une structure indépendante, avec laquelle le SAI a été amené à collaborer en 2020.

Confrontée à une « explosion » des demandes de subventions dans le secteur « animations » depuis 2015, une délégation de la CITS a initié une rencontre avec les principaux « acteurs » techniques des villes et du SAI, dans les domaines culturel, sportif et touristique début 2020. Les échanges ont permis de constater que les buts, principes et pratiques des uns et des autres étaient différents et complémentaires, mais ne permettaient pas de potentielles synergies et économies.

Le SAI a été invité à la séance de la CITS de mars, lors de laquelle il s'est vu confier la tâche de réfléchir aux principes d'octroi des subventions aux animations. En parallèle, la Commission a lancé le projet de modification de son règlement et mandaté un bureau d'avocats pour ce faire. Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, le SAI s'est également penché sur le contenu du règlement en vigueur, constatant un manque d'assise juridique et de clarté sur le plan institutionnel qu'il a communiqué à la CITS. Au final, la Commission a confié au SAI l'ensemble des réflexions à mener.

Le service s'est attelé en priorité à la modification du « Règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires », dans l'optique de mener ce projet d'ici à la fin de la présente législature.

Un groupe de travail technique composé de représentants du Service des finances et d'une juriste de la Commune de Montreux, d'un délégué de MVT et du SAI a été mis en place et s'est réuni à plusieurs reprises au cours du 2nd semestre.

Lors de sa séance de novembre, la CITS a invité le SAI à présenter la démarche retenue, qui consiste à modifier le règlement en vigueur sous forme de 2 documents complémentaires, une entente intercommunale au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes (LC) et un règlement au sens de l'art. 3bis de la loi sur les impôts communaux (LCom).

Les projets d'entente intercommunale et de règlement intercommunal ont fait l'objet d'une séance de travail spécifique de la CITS en décembre, lors de laquelle les 2 documents ont été examinés article par article.

Une fois les documents adaptés suite aux quelques propositions de modifications de la Commission, ils seront transmis à la CITS pour validation début janvier 2021.

sécurité / prévention



MISSION ...

Commission visant à favoriser une politique régionale cohérente en matière de prévention dans les domaines de la toxicodépendance et de la protection de la jeunesse et à soutenir financièrement des projets d'intérêt régional

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 10 communes de la Riviera
- ⇒ composition :
 - 4 représentants des municipalités
 - 5 délégués techniques (sécurité / jeunesse / affaires sociales / écoles / AACTS)
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ en général 3 séances / an
- ⇒ financement : Fr. 1.- / hab. / an

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

Le SAI assure le secrétariat, la gestion, la coordination et le suivi de la commission. Instituée en 1996 sous la dénomination « Commission drogue », elle a été renommée « Commission prévention Riviera » à partir de 2001, en adéquation avec l'élargissement de son cahier des charges.

La commission s'est réunie à trois reprises en 2020, en mars, juillet et novembre. Pour l'essentiel, elle a traité les demandes de soutien qui lui ont été soumises et le suivi des projets en cours.

Sur les six projets présentés en 2020, cinq d'entre eux ont été acceptés par la commission, soit :

- > DASFJ Montreux - Projet de prévention et de réduction des risques été 2020 ;
- > DASLIG Vevey - Semaine d'action contre le racisme : « Identités multiples » ;
- > DJEFS Vevey en collaboration avec La Tour-de-Peilz - « Prév'Rives 2020 » ;
- > Egzeko - « 7été - 20 journées loisirs » ;
- > OSEO-Vaud - « Pandora ».

De plus, quatre projets / actions de prévention ont été acceptés en 2018 ou 2019 et se sont déroulés partiellement ou entièrement en 2020. Il s'agit de :

- > Association Multi-Scènes - « Être femme ici ou là-bas » ;
- > Cie Prototype Status - « Lumen pour tous » ;
- > DASFJ Montreux - Projet « SoutienPlus » 2019-2020 ;
- > ADN Dialect - Ghetto Jam 2020 (soutien pour la période 2019-2021).

Par ailleurs, la crise sanitaire a eu des impacts sur certains projets soutenus, nécessitant des adaptations, annulations ou reports en 2021.

La commission a par ailleurs fait le point sur les projets ayant bénéficié d'un soutien et a pris acte des rapports y relatifs.

De plus et comme relevé d'année en année, les membres de la commission poursuivent leurs échanges et partages d'expériences dans un climat constructif.

Un rapport d'activités spécifique est transmis aux municipalités.

sécurité / prévention



BUT ...

Fonds intercommunal destiné à subventionner le matériel important et durable nécessaire à la pratique de la sécurité des usagers du lac

FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 8 communes (7 Riviera + St-Saphorin)
- ⇒ assemblée générale : 1 représentant / municipalité
Présidence par tournus - Corsier pour la législature 2016-2021
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ 1 séance / an
- ⇒ financement : Fr. 0.50 / hab. / an

FONDS INTERCOMMUNAL

DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUELEMENT D'UNITÉS

DE SAUVETAGE

Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté chaque année à raison de Fr. 0.50 / habitant par les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier-La Chiésaz, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

L'Assemblée générale (AG) du fonds est convoquée usuellement une fois par année durant le 1^{er} semestre, pour traiter les comptes, le budget et les éventuelles demandes de soutien financier des sociétés de sauvetage.

Constatant qu'il n'y avait pas eu de soutien à des sociétés de sauvetage depuis 2013, l'AG a décidé lors de sa séance du 26 avril 2017, qu'en l'absence de demande de soutien, les membres seraient consultés sur les comptes et le budget par écrit et ce, jusqu'à la fin de la législature 2016-2021.

Pour rappel, une demande de soutien de la société de sauvetage La Sentinelle a été traitée en décembre 2018, lors d'une AG extraordinaire; demande qui a été acceptée à l'unanimité. Selon les modalités de la convention, le fonds participe à hauteur du 50% des coûts. À la demande de la société, un premier acompte lui a été versé en avril 2019, lui permettant ainsi d'éviter de passer par un emprunt. Les membres de l'AG ont été consultés sur la prise en charge du 50% des coûts réels des travaux, plus importants que le budget. Sur la base de leur accord unanime, le solde a été versé en janvier 2020.

De plus, sans nouvelle demande à traiter en 2020, le SAI a consulté l'AG par écrit en février sur les comptes 2019 du fonds, qui ont été adoptés à l'unanimité. Comme décidé par l'AG, la participation 2020 des communes n'a pas été facturée et les communes ont été invitées à porter le montant de Fr. 0.50 / hab. pour 2021.

conclusion



Comme relevé à plusieurs reprises au cours de la présente législature, les questions financières (PCS / NPIV / etc.) restent au cœur des préoccupations des communes cette année encore. À ces difficultés, s'est ajoutée celle de la gestion de crise liée à la pandémie.

Dans le climat général d'inquiétude, d'incertitude et d'adaptation permanente qui a caractérisé cette année 2020, le service a pu constater la résilience qui a globalement régné au sein des commissions et organismes intercommunaux et qui a permis au SAI de mener à bien ses missions malgré les difficultés spécifiques liées à la crise sanitaire.

Aussi, et comme de coutume pour clore ce « tour d'horizon » 2020, je souhaite adresser mes remerciements :

- à la Conférence des syndicats et aux municipalités pour la confiance témoignée au SAI ;
- à tous les professionnels avec qui nous collaborons (secrétaires municipaux, greffes, techniciens communaux, etc.) qui assurent un relais indispensable et contribuent en cela à la bonne réalisation des missions du service ;
- aux conseillers communaux qui siègent dans les différentes commissions intercommunales et s'investissent avec intérêt et bienveillance pour la région ;
- à toute l'équipe du SAI pour le travail accompli durant cette année 2020.

Enfin, toute l'équipe du SAI souhaite rendre hommage et remercier chaleureusement M. Franz Brun, qui a quitté ses fonctions de syndic de Corsier-sur-Vevey fin juin 2020 et qui, durant l'ensemble de son mandat, a soutenu la région et le développement des collaborations intercommunales, dans un esprit à la fois constructif et pragmatique.



© 24Heures - décembre 2019
Franz Brun - Fête des Vignerons

Colette Rossier
Cheffe du service

Vevey - mars 2021